

- Conditions générales de ventes -

1^{er} mars 2025 (révisable à tout moment)

LBAppâts SAS
6, allée des Chèvres
33980 AUDENGE
SIRET n° 81027263300019
RCS Bordeaux 810 272 633
Contact : 06 61 65 39 95
06 68 90 22 20
Mail : lbappats@gmail.com
Site internet : www.lbappats.com

1. Application :

Toute commande de produits implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, qui annulent toute clause contraire pouvant figurer dans les conditions d'achat, bons de commande, ou autres documents commerciaux.

2. Prix :

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés en hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport et de gestion applicables au jour de la commande. La société LBAPPATS SAS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande. Toute marchandise commandée par un client est due, y compris en cas d'annulation par le client avant réception de celle-ci.

3. Commande :

Le client devra passer sa commande à minima 1 jour avant chaque livraison par mail ou téléphone, avant 12h. Toutefois les commandes téléphoniques ne peuvent donner lieu à contestation.

4. Escompte :

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

5. Modalités de paiement :

Le règlement des commandes s'effectue par LCR. Sauf conditions particulières, les factures sont payables à la réception de la commande. La société LBAPPATS SAS se réserve le droit de demander un acompte de 50 % ou un paiement de l'intégralité de la commande avant sa livraison.

6. Retard de paiement :

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées, l'acheteur devra verser à la société LBAPPATS SAS une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal. Le taux d'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. A compter de 1^{er} janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014). Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre de frais de recouvrement, article 441-6, alinéa 12 et D.441-5 du code de commerce. Les factures non réglées lors de leur présentation en LCR pour quelques motifs que ce soient, généreront une facture de 14,75HT de frais administratifs inhérents aux frais bancaires engendrés.

7. Clause résolutoire :

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause de « Retard et paiement », l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation et intérêts au profit de la société LBAPPATS SAS.

8. Clause de réserve et de propriété :

La société LBAPPATS SAS conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. A ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou liquidation judiciaire, la société LBAPPATS SAS se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues ou restées impayées.

Le matériel de réfrigération ou de congélation mis à disposition du client pour présenter et vendre la marchandise de la société LBAPPATS SAS dans leur établissement sera la seule propriété du vendeur et fera l'objet d'une convention de prêt entre les deux parties. A partir du 01/01/23, Tout matériel de réfrigération ou congélation qui ne fonctionne plus ne sera pas remplacé par LBAPPATS SAS.

9. Livraisons :

La livraison est effectuée : -soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ; -soit par l'envoi d'un colis au lieu indiqué par l'acheteur (voir les frais d'envoi ci-dessous, hors départements 40 et 17). Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

La vérification des marchandises doit être effectuée par l'acheteur au moment de leur livraison. En cas d'avarie ou de manquant, de réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré, l'acheteur émettra des réserves claires et précises qu'il notifiera dès la réception de sa commande par écrit (courrier avec AR ou mail) auprès du vendeur. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies constatées.

Le vendeur apportera le plus grand soin à l'exécution de la commande et à la qualité des produits. En cas de défectuosité reconnue par le vendeur, l'obligation de ce dernier sera limitée au remplacement ou au remboursement des quantités défectueuses, sans autre indemnité. Sont exclus les défauts et dommages résultant de stockage, de manutention, de transport ou d'utilisation dans des conditions anormales ou non conformes avec la nature, les prescriptions, l'aptitude à l'emploi du produit. Sont également exclus les réclamations jugées tardives ou abusives.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra donner lieu au profit de l'acheteur à : - l'allocation de dommages et intérêts ; - l'annulation de la commande.

Frais d'envoi tous types d'appâts* (vivants et surgelés) :

Montant de la commande HT	Frais de port HT
Inférieur à 160 €	Tarifs en vigueur du transporteur
De 160 à 320 €	10 €**
Supérieur à 320 €	0 €

Minimum de commande 80€HT

Frais d'emballage : 5€HT

Livraisons du lundi au vendredi

Option samedi : 7.5€ HT Corse : 25.60€ HT

*nous consulter

**sauf Dépt 06/13/59/62/80/83 nous consulter

10. Force majeure :

La responsabilité de la société LBAPPATS SAS ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de ventes découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

11. Réserve de propriété :

Les marchandises vendues restent la propriété du vendeur jusqu'au complet règlement de leur prix.

Le matériel de congélation, réfrigération mis à la disposition du client pour présenter et vendre la marchandise de la société « LBAppâts SAS » dans leur établissement sera la seule propriété du vendeur et fera l'objet d'une convention de prêt entre les deux parties.

12. Tribunal compétent :

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal de commerce de BORDEAUX (33) – sauf dans le cas d'un litige avec un particulier, auquel cas le litige sera porté devant le tribunal civil ou le tribunal de commerce selon l'origine du litige.